

VALLEE DE LA NAUZE SITE DE VERSAILLES



Une randonnée proposée par naucelle

Au confluent de la Nauze et du Viaur, le site paradisiaque de Versailles
durée 3h
longueur 10km
difficulté 2*
dénivelé positif cumulé 300m
balisage jaune



Durée :	3h40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.66km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	276m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	282m	Région :	Massif central
Point haut :	637m	Commune :	Camboulazet (12160)
Point bas :	406m		

Description

Camboulazet à 6km de Baraqueville par la D507.

Parking : place de l'église

3h (variante 3h15) - 10km (variante 11km) - 2* - dénivelé 300m - balisage jaune

(A) -En passant derrière la mairie suivre la route direction Noyes sur 400m. A la ferme du Peyrou, obliquer à droite sur un chemin goudronné puis en terre. Avant d'entrer dans les bois virer en épingle et suivre la petite route rejoignant le Pouget.

(1) -A l'entrée du village tourner à gauche. Continuer sur 400m bifurquer à 90° sur un chemin herbeux. Entrer dans un bois de sapin pour continuer à droite à travers bois. Longer une pâture sur 50m et descendre sur la gauche.

(2) -A 200m au niveau d'un virage en épingle, bifurquer à droite sur une piste forestière qui débouche sur la petite route venant de Pruns. Suivre la route à gauche sur 1km pour rejoindre l'aire de pique-nique de Versailles en bordure du Viaur.

(3) -Après avoir traversé l'aire de pique-nique longer le Viaur sur sa rive droite sur 800m. Virer en épingle à droite sur un « carral » (chemin dans les bois) et remonter jusqu'à la route. Continuer à gauche sur 350m jusqu'à un virage prononcé.

(4) -Au premier virage en épingle, continuer tout droit sur une piste forestière suivant le ruisseau de Dalbin. Traverser, monter tout droit puis virer en épingle sur un chemin à niveau à travers bois et rejoindre le ruisseau. Traverser à nouveau, remonter par un chemin caillouteux vers le village de Pruns puis vers Camboulazet en suivant la route.

Variante (3km) : au point 3 (point côte 483) virer à gauche puis aussitôt après s'engager par un étroit sentier pentu jusqu'au moulin de Nauze. Traverser suivre la petite route goudronnée sur 600m jusqu'au Sol. Tourner à droite poursuivre sur la route pour rejoindre le site de Versailles.

Informations pratiques

A proximité

Camboulazet : église du 16eme siecle à clocher pentagonal

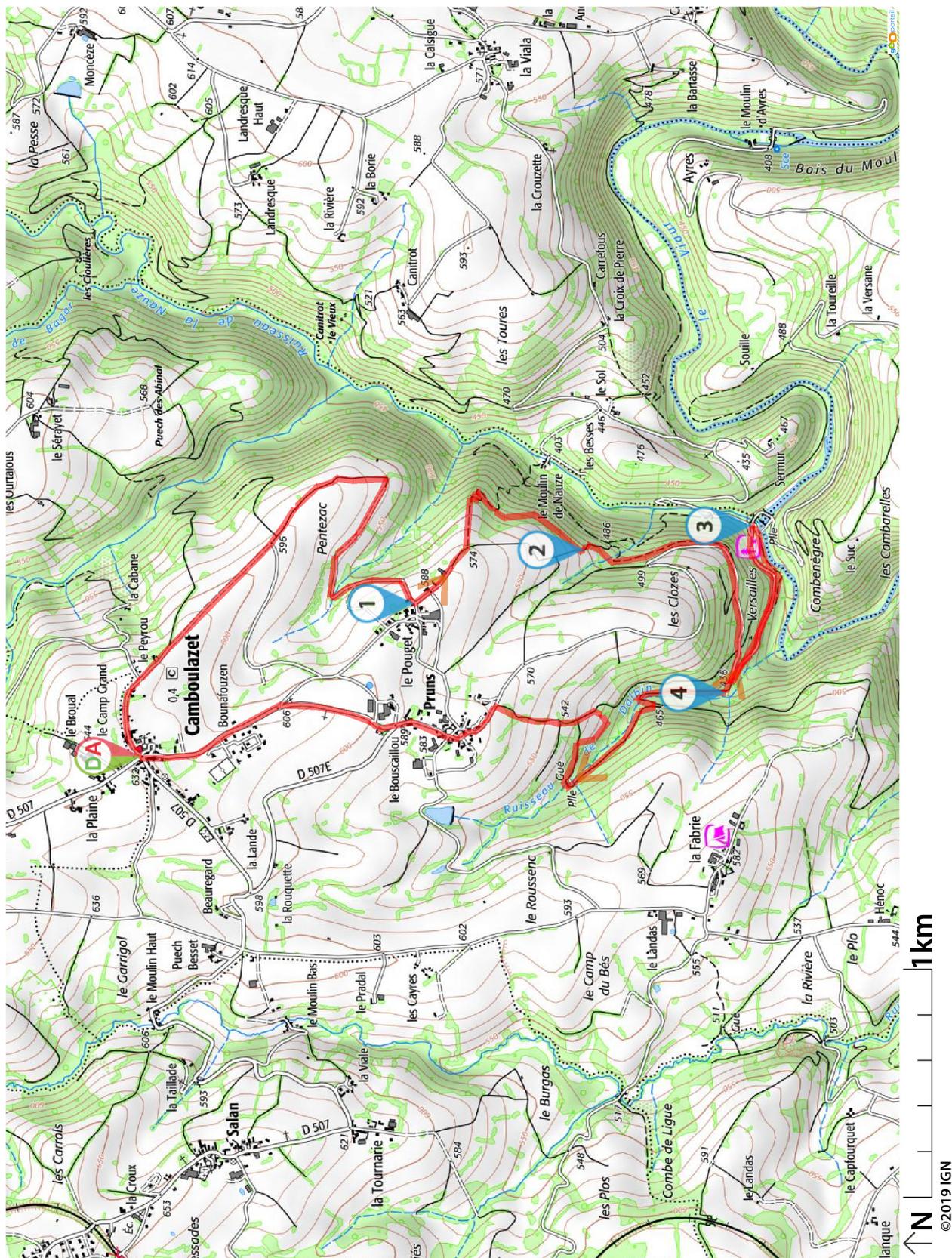
Aire aménagée de versailles au bord du Viaur

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1720649>

Points de passages

	D/A	N 44.228758° / E 2.442838° - alt. 636m - km 0
	1	N 44.218086° / E 2.451239° - alt. 590m - km 2.88
	2	N 44.211442° / E 2.4542° - alt. 507m - km 4.09
	3	N 44.20489° / E 2.45553° - alt. 406m - km 6.16
	4	N 44.205905° / E 2.446347° - alt. 453m - km 6.99
	D/A	N 44.228819° / E 2.442742° - alt. 637m - km 10.66

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

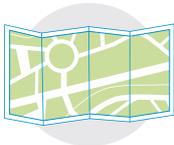
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



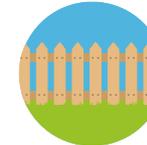
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.